





### 3• STRUCTURES & FONCTIONNEMENT DE L'OTAN

Le Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) est la plus haute autorité politique de l'alliance. Composé, en session permanente, des ambassadeurs des pays alliés, il se réunit régulièrement au niveau des ministres de la défense ou des affaires étrangères, ainsi qu'à celui des chefs d'État ou de gouvernement lors des sommets. Les décisions y sont prises en suivant la règle du consensus.

Le CAN est soutenu par le Secrétariat international (SI) dirigé par un secrétaire général traditionnellement européen (de 2004 à fin juillet 2009, M. Jaap de Hoop Scheffer, et M. Rasmussen depuis août 2009). Il est également soutenu par des comités subordonnés, chargés des consultations politiques, de la complémentarité des politiques nationales de défense (planification de défense) et des opérations.

Parmi ceux-ci, figure en particulier le Comité militaire (CM) qui est la plus haute instance militaire de l'alliance. Soutenu par l'État-major militaire international (EMI), il est présidé par un ancien chef d'état-major des armées (depuis 2008, l'amiral italien Di Paola). Le CM coiffe la structure militaire de commandement de l'OTAN, constituée d'un commandement pour les opérations (ACO, basé à Mons) commandé par le Supreme Allied Commander in Europe (SACEUR), et d'un commandement chargé de la transformation de l'alliance (Allied Command Transformation [ACT], basé à Norfolk aux États-Unis). De ces deux commandements stratégiques dépendent tous les autres états-majors subordonnés de l'OTAN, notamment les trois grands commandements interarmées de Brunssum, de Naples et de Lisbonne. Le sommet de Strasbourg-Kehl des 3 et 4 avril 2009 a officialisé la pleine et entière participation de la France dans la structure de commandement de l'OTAN. La France obtient deux postes à responsabilités :

- celui de Commandant suprême allié chargé de la transformation des forces (SACT) situé à Norfolk qui joue un rôle essentiel dans la redéfinition de la doctrine de l'alliance. Ce poste est occupé pour la 1<sup>re</sup> fois par un Européen, le général d'armée aérienne Stéphane Abrial, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air française, depuis le 9 septembre 2009 ;

- celui de Commandant interarmées de Lisbonne qui dirige actuellement les opérations contre la piraterie et la force de réaction rapide (NATO Response Force [NRF]) en alerte. Ce poste est occupé depuis le 20 juillet 2009 par le général de corps d'armée Philippe Stoltz.

**Le principe du consensus** dans le processus décisionnel contribue pour une large part à la longévité de l'alliance : **toutes les décisions y sont prises à l'unanimité des pays membres.**

### 4• OTAN & PARTENAIRES

L'OTAN développe aussi des relations avec des États tiers. Ainsi, le programme du **Partenariat pour la paix (PPP)** assure le développement de la coopération entre les membres de l'OTAN et 22 pays partenaires d'Europe (y compris la Russie), du Caucase et d'Asie centrale. Un forum de dialogue politique commun, le Conseil du partenariat euro-atlantique (CPEA), réunit ces pays régulièrement. L'acte fondateur de 1997 a organisé **un partenariat stratégique entre l'OTAN et la Russie**. Le sommet de Rome (sommet OTAN-Russie, mai 2002) a consacré ces nouvelles relations, grâce à la création du Conseil OTAN-Russie (COR) permettant un dialogue politique régulier à 29. L'OTAN entretient de même **un dialogue intensifié avec l'Ukraine** au sein de la Commission OTAN/Ukraine (créée en 1997) **et avec la Géorgie** (depuis 2006) par le biais de la Commission OTAN/Géorgie (créée en 2008).

Un programme de coopération spécifique avec sept pays méditerranéens, le **Dialogue méditerranéen (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc, Mauritanie et Tunisie)** a été mis en place en 1994. En outre, le sommet d'Istanbul des 28 et 29 juin 2004 a proposé aux pays du Moyen-Orient la mise en place de coopérations avec l'OTAN en créant **« l'initiative de coopération d'Istanbul »**. Similaire au Dialogue méditerranéen, cette initiative est destinée principalement aux pays du golfe Persique. À ce jour, Bahreïn, les Émirats Arabes Unis, le Koweït et le Qatar se sont joints à l'initiative. Par ailleurs, l'OTAN entretient des relations privilégiées avec les pays dits « de contacts », notamment le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui, pour ces deux derniers, participent aux opérations en Afghanistan.

### 5• L'OTAN ET L'UNION EUROPÉENNE (UE)

#### Pays membres de l'OTAN\*

Albanie	Allemagne	Lettonie	Autriche
Canada	Belgique	Lituanie	Finlande
Croatie	Bulgarie	Luxembourg	Irlande
États-Unis	Danemark	Pays-Bas	Suède
Islande	Espagne	Pologne	Chypre
Norvège	Estonie	Portugal	Malte
Turquie	France	République tchèque	
	Grèce	Roumanie	
	Hongrie	Royaume-Uni	
	Italie	Slovaquie	
		Slovénie	

\* depuis le 4 avril 2009

### 6• RELATION OTAN/UE

L'UE et l'OTAN sont deux acteurs incontournables et complémentaires de la gestion des crises et de la sécurité internationale. 21 États européens sont membres des deux organisations.

Afin d'agir en coopération dans le respect de l'autonomie de chaque organisation, l'UE et l'OTAN ont précisé entre 2001 et 2003 le cadre de leur **Partenariat stratégique pour la gestion des crises**, agréé en décembre 2000 lors du Conseil européen de Nice. Grâce à l'arrangement de **« Berlin Plus »** adopté en décembre 2002, l'UE peut ainsi faire appel aux moyens et capacités collectifs de l'OTAN. Cet arrangement a été utilisé à deux reprises : en 2003, pour l'opération **EUFOR Concordia** en ancienne République yougoslave de Macédoine et, depuis 2004, pour l'opération **EUFOR Althéa** en Bosnie-Herzégovine.

L'UE agit le plus souvent de façon autonome, comme pour **EUFOR Tchad/RCA** qui s'est achevée officiellement le 15 mars 2009, ou plus récemment pour sa première opération navale, l'opération **Atalante** de lutte contre la piraterie au large de la Somalie. Il arrive également que l'UE et l'OTAN interviennent côte à côte sur un même théâtre, comme c'est le cas en Afghanistan et au Kosovo.

Afin de consolider et de fluidifier les relations entre l'UE et l'OTAN, la France a proposé, fin 2007, que le dialogue entre les deux organisations soit renforcé dans ses dimensions politique, opérationnelle et capacitaire,

en permettant notamment **une association plus importante des alliés européens non membres de l'UE à la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)**. Pendant la Présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008, le Président de la République a réaffirmé cette volonté, donnant ainsi un nouvel élan au partenariat euro-atlantique.

L'OTAN et les États-Unis reconnaissent aujourd'hui les bienfaits d'**une Europe de la défense forte**. La France entend y jouer un rôle moteur, pour une Europe aux capacités renforcées aux côtés d'une OTAN renouée et plus flexible.

### 7• OPÉRATIONS & MISSIONS MILITAIRES EN COURS

#### ● Les opérations

En matière de gestion de crise, l'OTAN est engagée, sur la base de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, dans le renforcement de la stabilité au **Kosovo** (KFOR) et en **Afghanistan** (Force internationale d'assistance à la sécurité [FIAS]).

**Au Kosovo**, la KFOR a été mise en place en 1999 par la résolution 1244 du Conseil de sécurité. Avec 14 000 hommes, la force a aujourd'hui toujours pour mission d'établir et de maintenir un environnement stable et sécurisé au Kosovo, ainsi que d'intervenir le cas échéant au profit de la mission de l'UE (EULEX).

**En Afghanistan**, la FIAS, sous commandement de l'OTAN depuis août 2003, compte plus de 64 000 hommes. Sa mission, sous mandat du Conseil de sécurité, est d'aider le gouvernement afghan à assurer la sécurité et la stabilité, afin de créer les conditions propices à la reconstruction et au développement du pays. Initialement mise en place dans la capitale afghane, elle est désormais déployée dans l'ensemble du pays.

L'alliance a également lancé une opération de surveillance maritime en Méditerranée (**Operation Active Endeavour**), qui contribue à la lutte contre le terrorisme. Elle mène aussi des opérations de lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden : **Allied Provider** qui s'est achevée fin 2008, relevée par **Allied Protector** puis par **Ocean Shield** depuis août 2009.

#### ● Les missions

La mission de formation de l'OTAN en Irak apporte depuis 2004, **une aide à la formation** des forces de sécurité irakiennes. Depuis 2007, elle assure une formation spécialisée de type gendarmerie pour la police irakienne. Fin 2008, l'OTAN a élargi son champs d'application à d'autres domaines : l'entraînement des cadres des forces navales et aériennes, la formation de la police, la sécurité des frontières, la lutte contre le terrorisme, la réforme de la défense, l'établissement d'institutions de défense, ainsi que la traçabilité des armes légères et de petit calibre.

